



Direction générale déléguée à l'appui institutionnel et à la stratégie
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
Séance du jeudi 11 janvier 2018

N° 04 - D 11.01.2018

L'an deux mil dix-huit, le onze janvier à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur LEVY Patrick, Président.

Point à l'ordre du jour :

Accueil des migrants dans les locaux de l'Université Grenoble Alpes

Membres présents : LEVY Patrick, BERNARD Sébastien, CARON FASAN Marie-Laurence, COURTOIS Hervé, LEBARBE Thomas, GRANET ABISSET Anne-Marie, LBATH Ahmed, VUILLEZ Jean-Philippe, CHAZE-MAGNAN Ludivine, GAILLARD Isabelle, MARTENS Kirsten, MARTIN-MERCIER Sylvie, PAPA Françoise, RACHIDI Walid, BORRAS Isabelle, FORESTIER Gérard, GUINET Éric, KAFAI Mitra, SOTO Orianna, FARET Mathilde, BERTRAND Alan, BONNET Augustin, MIGNOT Mégane, PARET Jérôme, LOUIE France-Dominique.

Membres représentés : BARBIER Emmanuel (procuration à MARTIN-MERCIER Sylvie), MABED Abdelmalek (procuration à FORESTIER Gérard), ROUILLON Joris (procuration à PAPA Françoise), HABFAST Claus (procuration COURTOIS Hervé), BELLON Hélène (procuration à RACHIDI Walid), GARNIER Jocelyne (procuration à VUILLEZ Jean-Philippe), BOLF Edith (procuration à BORRAS Isabelle), VIANNET Sylvie (procuration à LEVY Patrick), WENDLING Olivia (procuration à BERNARD Sébastien), DENAT Tom (procuration à FARET Mathilde), FILIPPI Lionel (procuration à LBATH Ahmed).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Monsieur LEVY Patrick, Président, propose d'adopter la motion suivante :

« Le 4 décembre dernier, des associations ont occupé l'amphi G du Centre de langues vivantes de l'Université Grenoble Alpes pour alerter les pouvoirs publics sur les conditions de vie et d'accueil des migrants et demandeurs d'asile sur notre territoire. Après dialogue avec les migrants et les associations, une solution transitoire a été proposée par notre établissement, permettant de mettre à l'abri rapidement ces personnes en situation de grande vulnérabilité.

Depuis le 5 décembre dernier, une soixantaine de migrants est donc hébergée à titre transitoire dans les locaux provisoirement inoccupés de l'Université Grenoble Alpes (180 m² de bureaux environ, dans une aile du bâtiment vouée à la destruction). Après médiation avec le Préfet et ses services, des propositions ont été présentées aux migrants, représentants des associations d'étudiants et de personnels lors d'une Assemblée générale le 21 décembre. N'ayant pas obtenu l'assurance d'un engagement écrit du Préfet, les migrants et les représentants des associations ont demandé aux deux présidents de l'Université et de la Communauté Université Grenoble Alpes l'autorisation de rester au Patio durant les vacances de fin d'année voire au-delà.

Les présidents se sont refusés à mettre à la rue ces personnes en détresse par devoir de solidarité et d'humanité et regrettent qu'une solution humaine et juste n'ait pu être trouvée. La permanence de service 24/24 dans ces locaux a été maintenue durant la fermeture administrative des bâtiments, malgré cela les conditions d'hébergement, d'hygiène et de sécurités ne demeurent pas satisfaisantes.

Face à cette situation humanitaire inédite, l'Université Grenoble Alpes se doit de continuer à porter haut les valeurs de solidarité, comme elle le fait depuis deux ans au travers d'une série d'actions en faveur des réfugiés (mise en place de référents pour l'accueil des réfugiés, guide d'accueil des étudiants réfugiés, création d'un diplôme universitaire spécifique pour leur formation en français, campagne de dons pilotée par la Fondation Université Grenoble Alpes). Néanmoins, elle ne peut se substituer durablement à la responsabilité de l'Etat et appelle de ses vœux à ce qu'une solution pérenne soit rapidement mise en œuvre, conformément aux valeurs d'accueil, de liberté et des droits de l'Homme que défend notre pays à travers le monde.

Dans cette attente, il est demandé au Conseil d'Administration de soutenir la prolongation de cet hébergement transitoire jusqu'à la fin de la trêve hivernale avec maintien de la permanence de service assurée par notre établissement et poursuite de la médiation engagée avec les différentes associations, ONG et pouvoirs publics. »

Il est proposé au conseil d'administration d'émettre un vote sur la motion déposée et exposée ci-dessus.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	25
Membres représentés	11
Nombre de votants	36
Voix favorables	36
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration émet à l'unanimité de ses membres présents et représentés un vote favorable sur la motion déposée et exposée ci-dessus.

Fait à St- Martin- d'Hères, le 12 janvier 2018

Pour le Président et par délégation,

Le Directeur général des services,

Joris BENELLE
Pour le Président et par délégation
Le Directeur général des services
Joris BENELLE

Publié le : **25.01.2018**

Transmis au Rectorat le :

25.01.2018